



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Comores

Question écrite n° 68373

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le montant des crédits affectés par la France aux Comores. En effet, les Comores, qui furent territoire français, sont indépendantes depuis 1975. Il souhaite connaître par conséquent l'aide que la France accorde aux Comores pour permettre son développement.

Texte de la réponse

La France, traditionnellement le premier bailleur de fonds des Comores, est toujours restée présente pendant la double crise - séparatiste et institutionnelle -, avec un dispositif replié autour des trois priorités que sont la préservation de l'essentiel en matière de fonctionnement des services et institutions de base, la prise en compte de la société civile (associations de base et ONG) comme interlocuteur privilégié en matière de développement de proximité, de développement rural et de micro-crédit et enfin l'encouragement de la francophonie et de l'enseignement de la langue française. La signature de l'accord de Fomboni, par sa promesse de retour à des institutions légales, a permis d'ajouter aux 20 MF prévus pour 2001, la signature de trois conventions du fonds de solidarité prioritaire, relatives au programme de développement local aux Comores (PDLC) jusque-là expérimental, au fonds social de développement, et enfin au projet d'appui à l'organisation des producteurs agricoles, soit 23,5 MF supplémentaires. Enfin, à la suite de la réunion des Amis des Comores du 5 juillet dernier organisée à l'initiative de la Banque mondiale et du gouvernement comorien, une nouvelle convention de 4 MF, proposée dans le cadre du programme d'urgence, de reconstruction et de redressement national, a été proposée à la signature des autorités comoriennes. Cet effort sera poursuivi en 2002 et au vu des échéances électorales prévues à la fin de cette année (référendum constitutionnel) et au premier semestre de l'année prochaine (élections législatives et présidentielles) qui devraient permettre un retour à la légalité institutionnelle et une relation harmonieuse entre les trois îles des Comores.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68373

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 novembre 2001, page 6261

Réponse publiée le : 24 décembre 2001, page 7398